



Lille, le 6 juin 2017

Syndicat National de l'Éducation Physique
Fédération Syndicale Unitaire
Académie de LILLE

Déclaration du SNEP-FSU CAPA EPS du 6 juin 2017

Nous sommes réunis ce jour en CAPA pour étudier l'accès à la hors classe des CE-EPS, l'accès à la hors classe des P.EPS, les congés de formation, les révisions de notes administratives et l'accès aux postes adaptés.

Alors que la mise en œuvre du protocole PPCR est en cours, nous espérons que les circulaires d'application respecteront les engagements pris par le gouvernement précédent.

Si la première rencontre avec Monsieur le Ministre de l'Éducation Nationale ne laisse pas présager de retournement de situation, celle avec Monsieur le Ministre de l'Action et des comptes publics suscite désaccords, craintes et interrogations. En effet, la suppression de 120.000 postes, la réduction des dépenses publiques (60 milliards sur le quinquennat) et une annonce sur le retour au gel du point d'indices nous interpellent particulièrement.

Nous attendons donc la publication d'arrêtés conformes aux engagements issus des négociations.

Carrière PACD/PALD :

Les enseignants d'EPS restent les seuls du second degré à 20 heures alors qu'ils subissent massivement une détérioration de leur santé liée à l'exercice de leur métier. Si aujourd'hui, enseigner est un métier difficile, dans le cadre d'une carrière qui s'allonge, enseigner l'EPS l'est d'autant plus. Pourtant le nombre de postes adaptés pour permettre aux enseignants qui rencontrent des difficultés de santé reste très insuffisant. Il est urgent de modifier le mode d'attribution de ce type de poste. En effet nous pensons que les postes adaptés devraient être attribués en fonction des besoins des personnels et non pas en fonction des moyens que l'administration attribue pour les PACD et PALD.

La pénibilité accrue de l'exercice du métier, l'allongement des carrières sont autant d'indicateurs d'une dévalorisation de la place sociale qu'occupent les enseignants et particulièrement les enseignants d'EPS, qui tentent pourtant de répondre aux exigences d'un service public garant de la réussite de tous les élèves.

CFP :

Sur ce dossier des congés de formation professionnelle, nous constatons que le nombre de demandeurs reste faible par rapports aux années antérieures : 2012 / 55 candidatures – 2013 / 41 candidatures – 2014 / 34 candidatures - 2015 / 21 candidatures - 2016 / 21 candidatures et 25 pour cette année. Pour la 4^{ème} année, les modalités de candidatures uniquement par internet sont une des conséquences en terme du nombre d'inscription. Le circuit de communication au sein des établissements ne nous apparait pas toujours pas suffisamment efficace.

Hors classe P.EPS :

L'académie dispose cette année de 50 promotions. Cela représente une baisse comparativement à l'an dernier. Nous pouvons nous satisfaire de l'accès de l'ensemble des 11^{ème} échelons à la hors classe.

Ceci étant, nous attirons votre attention sur les collègues du 10^{ème} échelon avec plus de deux ans et six mois d'ancienneté qui, dans le cadre du PPCR, seront défavorisés. En effet, ils ne termineront pas au dernier indice de la hors classe avant leur départ à la retraite. Cela concerne 51 collègues mais plus particulièrement 6 collègues nés en 1963 et avant : DEKEYN François ; MERLIN Jean Pierre ; PAUTREL Sophie ; WINTER Olivier ; LOSSIGNOL Philippe ; KULLNICK Nathalie.

Pour pouvoir régler cette question, il aurait peut-être fallu ajouter cinq points aux collègues du 10^{ème} échelon ayant deux ans et six mois d'ancienneté (35 points).

Enfin, nous sommes toujours confrontés, dans le cadre de la réforme de l'éducation prioritaire, au non classements des lycées de l'académie.

Concernant le tableau d'avancement, 25 P.EPS sont au 11^{ème} échelon promouvables, 23 sont promus, 2 non promus pour cause d'avis défavorables : LEVY JEAN JACQUES, MORANVAL PHILIPPE

Parmi les 50 collègues, 26 hommes et 24 femmes sont promus avec une année de naissance moyenne de 1968. Nous nous satisfaisons qu'elle soit la même pour les femmes et les hommes. Le plus jeune promu est né en 1977, le plus âgé en 1958. Trois collègues issus du supérieur sont promus. Nés en 1959, 1970 et 1971, la moyenne de l'année de naissance est 1967.

Parmi les avis défavorables, Madame BEAUMONT Magalie (8^{ème} échelon) a une reconduction de son avis défavorable du Chef d'Etablissement et nous y reviendrons par la suite

Deux collègues ont un double avis défavorable : LEVY J. Jacques (11^{ème} échelon) et MORANVAL Philippe (11^{ème} échelon)

En ce qui concerne les avis défavorables levés, nous nous satisfaisons de la modification des avis en constatant que le suivi de l'évolution de carrière de ces collègues a été efficace (cas de Mme Dumetz et de Mr Terla).

Nous terminerons cette déclaration en remerciant les services pour les documents fournis en amont de cette CAPA et les renseignements que vos services nous ont communiqués régulièrement.

Les commissaires paritaires académiques des professeurs d'EPS
et des Chargés d'Enseignement d'EPS de l'Académie de Lille